

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 39^e année – N° 28 – Mercredi 16 août 2017

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Service de l'économie rurale

Paiements directs 2018 - Inscriptions aux systèmes de production

Tous les formulaires doivent être imprimés, signés et retournés au **Service de l'économie rurale**, case postale 131, 2852 Courtételle (même s'il n'y a aucune modification) jusqu'au **4 septembre 2017**.

Pour la prochaine période de contribution 2018, les annonces aux systèmes de production seront annoncées sur le site Acorda avec un accès par le site www.agate.ch.

Annonces sur le site ACORDA: Généralités

Le site est ouvert du 2 août au 31 août 2018.

Les exploitants ont été informés sur le détail de la procédure par un courrier.

Après ce délai plus aucune modification ne pourra être effectuée pour ces programmes. Les inscriptions de l'année 2017 sont déjà reportées, il vous suffit d'annoncer **uniquement** les changements pour 2018. Dans tous les cas, **même sans changement, la formule doit être imprimée et signée**. C'est ce document qui fera foi en cas de contestation.

Les annonces tardives inscrites sur le site Acorda après le 31 août 2017 et les formules qui nous parviendront après le 4 septembre feront l'objet d'un émoulement de Fr. 50.- déduit des paiements directs.

Courtemelon, le 3 août 2017

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1509
Commune: Alle

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Fête du village**
Tronçons: **Traversée du village d'Alle: du bâtiment de La Poste adjacent à la route de Courgenay à la Place de la Liberté dans son intégralité.**
Durées: **Du vendredi 25 août à 18h au samedi 26 août 2017 à 3h**
Du samedi 26 août à 18h au dimanche 27 août 2017 à 24h
Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 5 juillet 2017

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
Pascal Mertenat

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 248.1
Commune: Les Breuleux

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Travaux de pose d'un nouveau revêtement**
Tronçon: **Les Breuleux – Le Cerneux-Veusil**
Secteur: Les Fonges
Durée: **Du 23 août 2017 à 5h au 25 août 2017 à 5h**
Restriction: **Fermeture complète du tronçon de jour et de nuit**

En raison de la pose d'un revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers.

Particularité: La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 3 août 2017

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 250.2

Commune: Courroux

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: Fête du village
Tronçon: Traversée du village de Courroux
Rue du 23-Juin
Durées: Du samedi 26 août à 18 h
au dimanche 27 août 2017 à 5 h
Du dimanche 27 août à 16 h
au lundi 28 août 2017 à 5 h
Du lundi 28 août à 18 h
au mardi 29 août 2017 à 5 h

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 8 août 2017

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
Pascal Mertenat

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Routes cantonales N°s 6, 249 et 249.1

Communes: Clos du Doubs, Boécourt, La Baroche, Bourrignon et Develier

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: Course de côte internationale
Saint-Ursanne – Les Rangiers
Tronçon: RC 249: Saint-Ursanne –
Les Malettes y compris la jonction
des Gripons (A16 à Saint-Ursanne)
RC 249.1: carrefour Les Rangiers –
La Caquerelle
RC 6: Develier / Carrefour route
de Montavon (secteur Bois de
Robe) - La Malcôte (secteur Relais
d'Ajoie)
Durée: Le samedi 19 août 2017 entre 5 h 30
et 20 h
Le dimanche 20 août 2017 entre
5 h 30 et 20 h

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Une signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 24 juillet 2017

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Châtillon

Assemblée bourgeoise, mardi 29 août 2017, à 20 h, à la Salle communale

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 30 mai 2017
2. Amicale des familles bourgeoises
 - a) décider et voter un droit de superficie d'une durée de 99 ans à l'Amicale des familles bourgeoises concernant le Bâtiment La Montagne 1 à Châtillon et de donner compétence au Conseil bourgeois pour ratifier les actes
 - b) décider et voter un droit de servitude d'une durée de 99 ans du chemin d'accès à la Bergerie, feuillet N° 295, côté sud-est et de donner compétence au Conseil bourgeois pour ratifier les actes
3. Approuver la création de la réserve forestière de « Rochers de la Cendre - Les Vieux Ponts - Combes des Pennes » d'une durée de 99 ans
4. Divers et imprévus

Châtillon, le 7 août 2017

Clos du Doubs

Entrée en vigueur du règlement d'organisation

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Clos du Doubs le 10 avril 2017, a été approuvé par le Gouvernement le 13 juin 2017.

Réuni en séance du 4 juillet 2017, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} mai 2017.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Courroux / Courcelon

Assainissement des réseaux et réaménagement de l'espace public

La Commune de Courroux représentée par le Conseil communal met à l'enquête publique durant 30 jours l'assainissement des conduites souterraines et le réaménagement de la Grand-Rue à Courcelon sur une longueur d'environ 240 m. Les plans peuvent être consultés pendant les heures officielles d'ouverture du bureau ou sur demande.

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale sur la construction et l'entretien des routes, il peut être formé opposition jusqu'au 15 septembre 2017 inclus.

Les éventuelles oppositions faites par écrit dûment motivées, sont à adresser pendant le délai légal au secrétariat communal de Courroux.

Courroux, le 16 août 2017

Le Conseil communal

Courroux

Restriction de la circulation - Fête de Courroux 2017

Durant la fête de Courroux, la rue du 23-Juin, dans sa traversée du village, sera fermée à la circulation selon l'horaire ci-après:

- du samedi 26 août 2017 à 18 h au dimanche 27 août 2017 à 5 h
- du dimanche 27 août 2017 à 14 h au lundi 28 août 2017 à 5 h
- du lundi 28 août 2017 à 18 h au mardi 29 août 2017 à 5 h

Des itinéraires de remplacement seront mis en place comme suit:

Val Terbi – Delémont: via Courcelon-rue du Stand-rue de l'Eglise-rue de la Boquerie

Delémont – Val Terbi: via Rte de Courrendlin, rue de la Soie, rue de Bellevie, rue de la Croix.

Les usagers et bordiers voudront bien respecter ces déviations et se conformer à la signalisation en place et aux instructions du service d'ordre et de la sécurité locale.

Dès 5 h les dimanche, lundi et mardi, la route cantonale (rue du 23-Juin) devra être libérée de tous les véhicules parkés sur la chaussée (évacuation aux risques, frais et périls de leurs propriétaires).

Courroux, 16 août 2017

Le Conseil communal

Haute-Ajoie - Chevenez

Dépôt public du plan spécial « Combe du Peque » (zone d'activités), localité de Chevenez

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la Commune de Haute-Ajoie dépose publiquement durant 30 jours, soit du 17 août 2017 au 18 septembre 2017 inclusivement, au Secrétariat communal, en vue de leur adoption par l'Assemblée communale, les documents suivants:

- le plan spécial 1: 500 « Plan d'occupation du sol et des équipements »;
- les prescriptions du plan spécial.

Les oppositions et compensations des charges au sens de l'article 32 LCAT, dûment motivées et écrites, sont à adresser sous pli recommandé au Conseil communal de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, Case postale 79, CH-2906 Chevenez, jusqu'au 18 septembre 2017 inclusivement.

L'enveloppe portera la mention « Opposition au plan spécial Combe du Peque à Chevenez ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 LCAT).

Chevenez/Haute-Ajoie, le 14 août 2017

Conseil communal

Le Noirmont

Modification de l'aménagement local

Conformément à l'art. 71, alinéa 1 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la Commune du Noirmont dépose publiquement durant 30 jours, soit du 16 août 2017 au 16 septembre 2017 inclusivement, en vue de son adoption par l'Assemblée communale, le document suivant:

Modification de l'aménagement local - Plan de zones, règlement communal sur les constructions et plan spécial « La Fin des Esserts / Chez la Denise ».

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal du Noirmont jusqu'au 16 septembre 2017 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition à la modification du plan de zones ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Le Noirmont, le 16 août 2017

Le Conseil communal

Val Terbi

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 24 septembre 2017, afin de se prononcer sur les questions suivantes :

Acceptez-vous, selon le message du Conseil général :

- Le Règlement d'organisation et d'administration du SEDE (Syndicat pour l'assainissement des eaux usées de Delémont et environs)
- Le Règlement d'organisation et d'administration du SEOD (Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs)
- Le crédit de Fr. 1 540 000.– (sous déduction des subventions et de la participation de Courchapoix) pour le raccordement des eaux usées du village de Montsevelier au SEDE (Syndicat pour l'assainissement des eaux usées de Delémont et environs)

Dépôt public

Les règlements d'organisation et d'administration du SEDE et du SEOD sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après le scrutin communal aux secrétariats communaux de Montsevelier, Vermes et Vicques, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées au Conseil communal jusqu'au 16 octobre 2017.

Ouverture des bureaux de vote :

Dimanche 24 septembre 2017 de 10 h à 12 h

- à la halle de gymnastique de Montsevelier
- à la halle de gymnastique de Vermes
- au Centre communal de Vicques

Les opérations de dépouillement auront lieu à Vicques, dans les locaux de l'administration communale, le dimanche 24 septembre 2017 dès 12 h.

Vicques, le 17 août 2017

Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Paroisse réformée évangélique
des Franches-Montagnes

Assemblée extraordinaire de paroisse, dimanche 3 septembre 2017, à 18 h, à la salle de paroisse, sous le temple, à Saignelégier

Ordre du jour :

1. Proposition d'engagement d'une pasteure

Le Conseil de paroisse

Avis de construction

Les Bois

Requérant: Sunrise Communications AG, Binzmühlesstrasse 130, 8050 Zürich. Auteur du projet: TM Concept AG, Delfterstrasse 12, 5000 Aarau.

Projet: échange d'antennes, adaptation de puissance et ajout d'un MW sur une installation de communication mobile existante, pour le compte de Sunrise BA597-3, sur la parcelle N° 733 (surface 1103 m²), sise au lieu-dit « Réservoir d'eau du Peu-Claude / Chez Jean Germain ». Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: mât: acier, teinte grise.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 septembre 2017 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 7 août 2017

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérant: Moulin-Grillon SA, Rue de l'Etang 17, 2856 Boécourt. Auteur du projet: Aquarius, environnement, travaux et sciences aquatiques, Chemin des Moines 4, 2024 Chez-le-Bart.

Projet: construction d'une passe à poissons (ruisseau de contournement) sur la terrasse alluviale située en rive gauche du Doubs, avec intégration du sentier pédestre (nouveau tracé), sur les parcelles N°s 650 (surface 6199 m²) et 1 (surface 280318 m²), sises au lieu-dit « Prés sur l'Ecluse ». Zone d'affectation: utilité publique UA.

Dimensions principales ruisseau: longueur 125 m, largeur 20 m, hauteur 2 m, hauteur totale 3 m 28. Dimensions ouvrage d'entrée (réglage débit): longueur 12 m 03, largeur 3 m 40, hauteur 2 m 95, hauteur totale 2 m 95.

Genre de construction: murs extérieurs: ouvrage entrée: béton apparent, teinte grise, clôture acier galvanisé, passage en caillebotis de bois (tablier).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 septembre 2017 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 10 août 2017

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérante: Commune mixte Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, CP 117, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: BIOTEC Biologie appliquée SA, Rue du 24-Septembre 9, 2800 Delémont.

Projet: aménagement d'une zone d'accès « piétonne » au Doubs, plage en pente douce afin de pouvoir accéder au cours d'eau sans danger; berge légèrement terrassée selon profil joint au dossier. Plage de galets ronds (alluvions), protégée en amont et aval grâce à 2 épis (amas de blocs) réalisés en pierre naturelles lâches. Afin d'apporter une plus-value paysagère et de compenser les arbres abattus pour la réalisation de l'ouvrage, la plantation de 4 nouveaux arbres isolés est prévue, sur les parcelles N°s 650 (surface 6199 m²) et 1 (surface 280318 m²), sises au lieu-dit «Prés sur l'Ecluse». Zone d'affectation: activités publiques UA.

Dimensions principales: longueur 25 m, largeur 10 m.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 septembre 2017 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 10 août 2017

Le Conseil communal

Clos du Doubs

Requérante: Association Epidaure, C/O Jacques Froidevaux, Essertfallon 37, 2886 Epiquez.

Projet: réalisation de 2 boxes à chevaux, bâtiment N° 48, Chemin du Bel'Oiseau sur la parcelle N° 263 du ban de Clos du Doubs (St-Ursanne), zone AA.

Dimensions: longueur 5 m 97, largeur 4 m.

Genre de construction: place bétonnée.

Dérogation: loi sur les forêts, art. 21.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 septembre 2017 au secrétariat communal de Clos du Doubs, à Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 7 août 2017

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Seleute

Requérante: Sylvie Jeannerat, Au Village 11, 2888 Seleute. Auteur du projet: Artema Architecture, Route du Monterri 8c, 2950 Courgenay.

Projet: aménagement d'un logement dans l'ancienne grange du bâtiment N° 11 et construction d'une terrasse extérieure non couverte avec escalier ext. accès (façade Ouest), isolation int., ouverture d'un velux

(pan Ouest) et de nouvelles ouvertures (façades Sud et Ouest) selon plans déposés sur la parcelle N° 13 (surface 1776 m²), sise Au Village. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions terrasse: longueur 4 m 75, largeur 2 m 40, hauteur 2 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: moellons et ossature bois existants. Façades: crépi existant teinte brune, bardage bois existant teinte grise. Couverture: tuiles existantes teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 septembre 2017 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 7 août 2017

Le Conseil communal

Courendlin

Requérant: Jolbat SA, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, par J.-M. & Alain Joliat, arch. dipl. ETS, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: démolition du bâtiment N° 1 (bien-fonds N° 84) et construction de 2 immeubles avec 2x15 appartements en PPE, avec parking en sous-sol, terrasses/balcons, velux et panneaux solaires sur pans Sud + 1 maison jumelée avec 2 duplex, toiture plate avec coupoles lumineuses, terrasses couvertes et PAC ext., sur les parcelles N°s 84 (surface 455 m²) et 90 (surface 4720 m²), sise Rue de la Gare. Zone d'affectation: mixte MAc – plan spécial Oeuches du Vélie.

Dimensions principales bâtiment B: longueur 29 m 45, largeur 22 m 26, hauteur 10 m 50, hauteur totale 14 m 15. Dimensions principales bâtiment C: longueur 29 m 45, largeur 22 m 26, hauteur 10 m 50, hauteur totale 14 m 15. Dimensions principales maison jumelée: longueur 13 m 40, largeur 11 m 25, hauteur 7 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: immeubles: brique TC, isolation périphérique / Maison: panneaux sandwich, ossature béton isolée. Façades: immeubles: crépi minéral, teinte blanc cassé / Maison: panneaux sandwich, teinte anthracite. Couverture: immeubles: tuiles TC, teinte grise / Maison: toiture plate, finition gravillon, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 septembre 2017 au secrétariat communal de Courendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courendlin, le 11 août 2017

Le Conseil communal

Courroux

Requérant: Baccinex SA, Rue de la Source 3, 2822 Courroux. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Projet: bâtiment 1A: aménagement intérieur d'une salle stérile et pose d'installations techniques en toiture; bâtiment 1B: agrandissement pour la construction d'une cafétéria (1 niveau, rez), et construction d'un escalier ext. accès toiture, sur la parcelle N° 2813 (surface 7219 m²), sise Rue de la Source. Zone d'affectation: activités AA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions superstructure toiture: longueur 18 m 27, largeur 10 m 53, hauteur 3 m 60, hauteur totale 3 m 60. Dimensions cafétéria: longueur 10 m 10, largeur 8 m 40, hauteur 3 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: existant: sans changement / Cafétéria: ossature métallique. Façades: existant: sans changement / Cafétéria: vitrage, teinte grise. Couverture: existant: sans changement / Cafétéria: toiture plate étanchée, isolée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 septembre 2017 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 16 août 2017

Le Conseil communal

Courtedoux

Requérants: Camille & Nicolas Blaser, Route de Courtedoux 26, 2900 Porrentruy. Auteurs du projet: Camille & Nicolas Blaser, Route de Courtedoux 26, 2900 Porrentruy.

Projet: transformation et rénovation du bâtiment N° 36: démolition annexes et murets ext. existants, transformations et isolation int. et entre chevrons, poêle, velux, remplacement des fenêtres sans changement des dimensions, nouvelles ouvertures pignon Sud et façade Ouest avec volets coulissants, réfection crépi et peinture façades, nouveau bardage bois + aménagement de 2 places de stationnement, sur la parcelle N° 72 (surface 1921 m²), sise Rue du 23-Juin. Zone d'affectation: centre CAB.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: moellons et briques existants. Façades: crépi existant, teinte jaune, et bardage bois, teinte naturelle. Couverture: tuiles TC existantes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 septembre 2017 au secrétariat communal de Courtedoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 11 août 2017

Le Conseil communal

Courtételle

Requérant: Arlindo Da Rocha Almeida, Rue du Vieux-Moulin 42, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Arlindo Da Rocha Almeida, Rue du Vieux-Moulin 42, 2852 Courtételle.

Projet: changement d'affectation et agrandissement du bâtiment N° 42A pour stockage marchandise du magasin d'alimentation, sur la parcelle N° 332 (surface 1880 m²), sise Rue du Vieux-Moulin. Zone d'affectation: mixte MA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions agrandissement: longueur 10 m 50, largeur 5 m 50, hauteur 3 m 60, hauteur totale 5 m 43.

Genre de construction: murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanche (idem existant). Couverture: panneaux sandwich isolée, teinte grise (idem existant).

Dérogation requise: art. 210 al. 2 RCC – périmètre réservé aux eaux.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 septembre 2017 au secrétariat communal de Courtételle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 8 août 2017

Le Conseil communal

Fontenais / Bressaucourt

Requérants: Sophie & Clément Dacourt, Fréteux, 2903 Villars-sur-Fontenais. Auteur du projet: BURRI et Partenaires Sàrl, bureau d'architecture SIA, Faubourg de France 14, 2900 Porrentruy.

Projet: réhabilitation de la partie habitation du rural (bâtiment N° 83): transformations et isolation int., aménagement de 3 chambres d'hôtes, nouvelles fenêtres + nouvelle fosse + pose de panneaux photovoltaïques sur pan Sud du bâtiment N° 83A, sur la parcelle N° 1176 (surface 216337 m²), sise Sous-les-Roches. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes. Dimensions fosse: longueur 13 m 59, largeur 4 m 75, hauteur 1 m, hauteur totale 1 m.

Genre de construction: murs extérieurs: moellons existants. Façades: réfection partiel du crépi, teinte blanche, bardage bois existant, teinte brune. Couverture: bât. N° 83: tuiles JURA existantes, teinte rouge naturel / Bât. N° 83A: panneaux solaires, teinte bleu foncé/anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 septembre 2017 au secrétariat communal de Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 14 août 2017

Le Conseil communal

Movelier

Requérants: Ariana et Urs Schön, Route du Cârè 46, 2812 Movelier. Auteur du projet: Heinz Stich, architecte dipl. ETH, Dorfstrasse 446, 4245 Kleinlützel.

Projet: agrandissement du bâtiment N° 46B avec terrasse non couverte, rampe accès Nord et 2 places de stationnement sur les parcelles N°s 354 (surface 728 m²) et 355 (surface 915 m²), sises Route du Cârè. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales (agrandissement): longueur 14 m, largeur 6 m, hauteur 4 m 30, hauteur totale 5 m 50. Dimensions bâtiment 46B: (existantes)

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois isolée. Façades: bardage bois, teinte naturelle. Couverture: tuiles TC, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 septembre 2017 au secrétariat communal de Movelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Movelier, le 2 août 2017

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérants: Fred-Eric Bolzli + Aline Surdez Bolzli, Rue de la Fréguiatte 3, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Roger Heyer, Chemin de la Pinsonnière 7, 2350 Saignelégier.

Projet: démolition du garage existant et reconstruction d'un nouveau garage double avec toiture plate, construction d'un abri à vélo et entrée couverte sous terrasse existante, isolation périphérique de la façade Nord et élargissement des chemins d'accès Est et Ouest sur la parcelle N° 1560 (surface 758 m²), sise Rue de la Fréguiatte. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions garage double (rez-sup.): existantes. Dimensions abri-vélos (rez-inf.): longueur 5 m, largeur 5 m, hauteur 3 m 30. Dimensions couvert entrée/balcon rez: longueur 4 m, largeur 1 m 50, hauteur 3 m 30.

Genre de construction: béton et ossature bois. Façades: béton peint, teinte blanche, et bardage bois, teinte grise. Couverture: garage: toiture plate, gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 septembre 2017 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 16 août 2017

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérants: Eric & Daniel Boillat, Rue de la Rauracie 40, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Rotilio Ingénierie, Chemin du Canal 12, 2016 Cortaillod.

Projet: assainissement énergétique: pose d'une isolation périphérique (toiture et façades) et d'une nouvelle couverture + construction de balcons en façade Sud (non chauffés), sur la parcelle N° 1523 (surface 1001 m²), sise Rue de la Rauracie. Zone d'affectation: mixte MA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions balcons type 1: longueur 4 m 38, largeur 1 m 22, hauteur 2 m 66, hauteur totale 2 m 66. Dimensions balcons type 2: longueur 3 m 20, largeur 2 m 05, hauteur 2 m 66, hauteur totale 2 m 66.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte à préciser. Couverture: tuiles, teinte à préciser.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 septembre 2017 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 16 août 2017

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérants: Daniela et Loïc Reinhard, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec sous-sol partiel semi-enterré, garage double, 2 velux, poêle, terrasse non couverte et PAC ext., sur la parcelle N° 2036 (surface 651 m²), sise Rue des Finages. Zone d'affectation: habitation HAh, plan spécial La Fin des Esserts.

Dimensions principales: longueur 12 m 50, largeur 9 m 10, hauteur 5 m 10, hauteur totale 7 m 79. Dimensions sous-sol partiel semi-enterré: longueur 12 m 50, largeur 11 m 08, hauteur 2 m 92, hauteur totale 2 m 92.

Genre de construction: murs extérieurs: brique ciment, isolation, brique TC. Façades: crépi ciment, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 septembre 2017 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 16 août 2017

Le Conseil communal

Saignelégier

Requérants: Carmen & Fernando Miguel, Rue des Cardamines 6, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: ACDA SA, Quartier Latin 13, 1907 Saxon.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, terrasse non couverte, 2 velux, garage double en annexe contiguë et PAC int., sur la parcelle N° 1240 (surface 643 m²), sise Sous le Bémont. Zone d'affectation: mixte MAb, plan spécial Le Bémont.

Dimensions principales: longueur 13 m 20, largeur 12 m, hauteur 4 m 80, hauteur totale 6 m 70. Dimensions garage double: longueur 6 m 30, largeur 8 m 20, hauteur 3 m, hauteur totale 4 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois isolée. Façades: bois, teinte grise. Couverture: tuiles TC, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 septembre 2017 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 11 août 2017

Le Conseil communal

Vendlincourt

Requérants: Valérie & Eric Gerber – Soguel, Gros Verger 1, 2943 Vendlincourt. Auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand Rue 21, 2900 Porrentruy.

Projet: agrandissement du rural existant pour stabulation vaches et génisses, avec fourragère et place de stockage couverte + fosse semi-enterrée + agrandissement de l'accès chaillé, sur les parcelles N°s 37 (surface 14065 m²), 1467 (surface 2759 m²), 1468 (surface 4445 m²), sise Chemin des Bornes. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 17 m 95, largeur 45 m 01, hauteur 6 m 15, hauteur totale 6 m 77. Dimensions fosse: longueur 15 m 65, largeur 13 m 50, hauteur 2 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois. Façades: bardage bois vertical, teinte brune. Couverture: eternit, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 septembre 2017 au secrétariat communal de Vendlincourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 14 août 2017

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Mises au concours

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre de sa réorganisation, le Service de l'enseignement met au concours un poste de

Chef-fe de projet informatique à 80-100 %

Mission: Vous serez en charge des projets pour l'aspect lié à l'informatique opérationnel et pédagogique au niveau du Service de l'enseignement et des écoles pour les degrés du primaire et secondaire I. En qualité de chef-fe de projet, vous avez notamment les responsabilités et tâches suivantes: assurer le recueil et l'expression des besoins utilisateurs du Service et des écoles, définir le projet, ses objectifs et assurer une coordination étroite avec le Service de l'informatique, élaborer et livrer un cahier des charges, procéder à l'évaluation des coûts et des délais, gérer la procédure qualité, mettre au point le planning et fixer les priorités, superviser le suivi administratif du projet et gérer les ressources attribuées, assurer le reporting du projet, l'interface et la responsabilité de groupes de travail, définir les missions et effectuer des tâches administratives en lien avec le Centre d'Emulation Informatique du Jura.

Profil: Vous êtes titulaire d'une formation supérieure (HES en informatique ou titre jugé équivalent). Niveau Bachelor ou formation et expérience jugées équivalentes. Une formation et/ou expérience complémentaire dans le domaine de la gestion de projet des systèmes d'information représente un atout. Vous êtes au bénéfice d'une expérience professionnelle d'au minimum 2 à 4 ans dans un poste similaire. Des connaissances appliquées dans les modèles Hermes, PMI ou IPMA sont souhaitées. Ouvert-e et autonome, vous disposez d'une réelle force de proposition et possédez un esprit d'analyse et de synthèse. Doté-e d'un bon entretient et d'un esprit rassembleur, vous êtes à même de gérer des conflits et faites preuve d'une véritable orientation de service.

Fonction de référence et classe de traitement:

Chargé-e de projets informatiques / Classe 15.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2017 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement, tél. 032 420 54 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe de projet informatique SEN », jusqu'au 1^{er} septembre 2017.

www.jura.ch/emplois



Dans le cadre de sa réorganisation, le Service de l'enseignement met au concours un poste de

Responsable de la section RH

Mission : Mettre en application la politique cantonale du personnel pour les enseignant-e-s intervenants à l'école obligatoire; assurer la gestion des missions RH et des aspects administratifs qui en découlent; collaborer étroitement avec le chef de Département, le chef de Service et le Service des ressources humaines pour la mise en place de projets spécifiques; assurer la communication relative à ces projets; assurer la coordination entre les différentes sections du Service de l'enseignement; conduite de groupes de travail dont le mandat est de proposer des modifications dans les pratiques et les bases légales applicables.

Profil : Master universitaire ou formation et expérience jugées équivalentes. Diplôme postgrade dans le domaine RH souhaité. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Aptitudes au travail en équipe, à la conduite d'entretiens, de réunions, ainsi qu'à la résolution de conflits. Sens de l'organisation, de la négociation et des priorités. Maîtrise de la communication écrite et orale. Compétences en gestion de projet.

Fonction de référence et classe de traitement :

Collaborateur-trice scientifique III / classe 19.

Entrée en fonction : 1^{er} octobre 2017 ou à convenir.

Lieu de travail : Delémont.

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès de M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement, tél 032 420 54 10.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable de la section RH SEN », jusqu'au 1^{er} septembre 2017.

www.jura.ch/emplois

Suite à la démission de la titulaire, la commune municipale de Soyhières met au concours le poste de

Secrétaire-caissier-ère communal-e agent-e communal-e AVS

Taux d'occupation à 90%

Avec possibilité de scinder le poste en deux mandats à temps partiel dont le taux serait déterminé en fonction de la répartition des tâches.

Les exigences fixées sont les suivantes: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, maîtrise indispensable des outils informatiques dans les environnements Windows, Internet, bureautique

(Word, Excel, Powerpoint) et comptable; aptitude à travailler de manière indépendante; capacité d'assumer d'importantes responsabilités; justifier d'une expérience rédactionnelle et comptable; faire preuve de dynamisme, d'initiative, de rigueur et de discrétion; la connaissance de la langue allemande serait un atout supplémentaire; être domicilié-e ou élire domicile dans la commune de Soyhières dès la nomination.

Traitement : selon l'échelle des traitements en vigueur, classe 13 à 15 (base RCJU).

Entrée en fonction :

1^{er} novembre 2017 ou date à convenir.

Le cahier des charges est à consulter à l'administration communale ou sur le site internet de la commune www.soyhieres.ch et tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Maire M. Pierre Morel téléphone 032 422 63 10, ou de Sandrine Imbriani, titulaire, téléphone 032 422 02 27.

Les candidatures doivent être adressées au Conseil communal de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, avec la mention « Postulation », accompagnées des documents usuels, jusqu'au vendredi 8 septembre, le timbre postal faisant foi.

Conseil communal